

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 11 mars 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. le conseiller	Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé

EST ABSENT

M. les conseillers	Jean-Luc Bérubé Yanik Levasseur
--------------------	------------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-32
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 5 février 2024;
4. Approbation des procès-verbaux du 22 février 2024;
5. Approbation du procès-verbal du 26 février 2024;
6. Présentation des comptes;
7. Engagement de crédit (dépenses);
8. Manda exploration à la MRC de la Matanie visant le regroupement de services entre la Municipalité de Saint-Adelme et les Municipalités de Grosses-Roches, Sainte-Félicité et Saint-Jean-De-Cherbourg;
9. Demande de soumissions pour le nivelage des routes;
10. Liste à transmettre à la MRC de la Matanie de la vente pour non-paiement des taxes;
11. Déneigement des routes secondaires;
12. Démission d'Annick Hudon et affichage du poste de directrice générale et greffière/trésorière adjointe;

13. Mandater la directrice générale pour représenter la municipalité à la cour des petites créances;
14. Mandater le Comité de développement de Saint-Adelme pour remplir la demande de prolongation du programme Voisins solidaires au montant de 5 000\$;
15. Autoriser la directrice générale à participer à une rencontre du ministère de la Sécurité civile sur les feux de forêt le 10 avril 2024;
16. Renouvellement de l'entente pour la piste de ski de fonds pour une durée de 5 ans;
17. Appui au Comité de développement pour le projet de requalification de l'église;
18. Ajout de l'année d'option 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
19. Installation de la signalisation de l'interdiction au camion lourd dans le rang 6 est;
20. Varia;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-33
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-34
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 22 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 février 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION#2024-35
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-36

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent cinquante-sept mille cent dix et soixante-quatorze cents (157 110.74\$) et les salaires payés au montant de dix-sept mille quatre cent soixante-dix et cinquante-sept cents (17 470.57\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt mille et trente et une cents (174 581.31\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2024-37

MANDAT EXPLORATOIRE À LA MRC DE LA MATANIE VISANT LE REGROUPEMENT DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME ET LES MUNICIPALITÉS DE GROSSES-ROCHES, SAINTE-FÉLICITÉ ET SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 40 ans, la municipalité de Saint-Adelme a participé à de nombreuses initiatives de régionalisation de services, notamment, en matière d'incendie, de transport, d'environnement, de développement local, de génie, d'énergie et d'urbanisme par l'intermédiaire de la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partie prenante à diverses ententes avec la ville de Matane afin que sa population puisse bénéficier des services des équipements de loisirs et de gestion des matières résiduelles ayant un caractère supra local ;

CONSIDÉRANT l'existence de nombreuses ententes entre la municipalité de Saint-Adelme et ses municipalités voisines, notamment, en matière de gestion (finances et greffe), de loisirs, de travaux publics (voirie, eau potable) et d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE, sans la mise en commun de ressources, les plus petites municipalités, dont Saint-Adelme, seraient dans l'incapacité de livrer les services normalement attendus de leur population ;

CONSIDÉRANT les défis majeurs attribuables au maintien des actifs municipaux vieillissant dans un contexte de changements climatiques et de forte hausse des coûts des travaux publics ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et la décroissance démographique, qui s'est poursuivie en 2023 pour une majorité de municipalités à l'est de Matane, compliquent le recrutement de personnes pour occuper des fonctions électives et de fonctionnaires en plus d'exercer des pressions très fortes sur les finances municipales dans un contexte d'inflation et de resserrement des taux d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis l'époque du Pacte rural, la MRC de La Matanie encourage les initiatives de renforcement intermunicipal, dont la démarche fleuve-montagne ayant mené au développement de la collectivité 733 et de projets tels que les Grands Jardins du 733 ;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'affinités entre les municipalités de la Collectivité 733, leur population et leurs organismes amènent de nouvelles façons de travailler ensemble ;

CONSIDÉRANT l'organisation, le 6 avril 2024, par la MRC de La Matanie d'un forum sur la gouvernance municipale, visant à identifier des défis et des pistes de solutions ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place des leviers, lesquels n'ont pas un financement suffisant pour répondre à la demande, pour susciter la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'une tendance se dessine partout au Québec avec de plus en plus de municipalités qui étudient ou s'engagent dans une démarche de fusion volontaire ou de partage d'une même personne à leur direction générale;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité de Saint-Adelme croient que toutes les actions susceptibles d'améliorer des services municipaux auprès des citoyens méritent d'être analysés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE déclarer intenable le *statu quo* pour les plus petites organisations municipales en matière de gouvernance et de fournitures de services à leur population ;

D'autoriser la participation de l'ensemble des membres du Conseil municipal et de la directrice générale au forum sur la gouvernance municipale ;

DE confier un mandat de négociation et de représentation à madame Josée Marquis, mairesse, afin d'examiner, dès maintenant, le regroupement de services, dont le partage de ressources humaines affectés à l'administration municipale, avec ses homologues, dont tout particulièrement ceux des municipalités de Grosses-Roches, Sainte-Félicité et Saint-Jean-de-Cherbourg ;

DE solliciter l'implication de l'équipe la MRC de La Matanie et de son préfet comme facilitateur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-38

DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LE NIVELAGE DES ROUTES

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder au nivelage des chemins prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu de demander des soumissions dans le but d'effectuer ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-39

LISTE À TRANSMETTRE À LA MRC DE LA MATANIE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et greffière-trésorière a dressé en mars 2024 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de La Matanie pour la vente par enchères publiques des immeubles portant le numéro de matricule 1610-87-7122 et 1709-81-4349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-40

DÉNEIGEMENT DES ROUTES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT QUE notre machinerie est vieillissante et que le déneigement risque de causer des bris;

CONSIDÉRANT QUE le carburant est maintenant très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à partir d'aujourd'hui la municipalité ne fera plus l'ouverture des routes secondaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-41

DÉMISSION D'ANNICK HUDON ET AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE/TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE madame Annick Hudon à démissionner;

CONSIDÉRANT QU'il reste deux années à notre entente de coopération intermunicipal avec la Municipalité de Grosses-Roches;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'affiche du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-42

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À LA COUR DES PETITES CRÉANCES

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, madame Jessica Bouchard, pour représenter la Municipalité de Saint-Adelme à la cour des petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-43

MANDATER LE COMITÉ DE DÉVELOPEMENT DE SAINT-ADELME POUR REMPLIR LA DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME VOISINS SOLIDAIRES AU MONTANT DE 5 000\$

CONSIDÉRANT QUE Le Comité de développement de Saint-Adelme à déjà été mandaté pour s'occuper du programme Voisins solidaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater celui-ci pour qu'il dépose une demande de prolongation pour un montant de 5000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-44

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER À UNE RENCONTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE SUR LES FEUX DE FORÊT LE 10 AVRIL 2024

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, madame Jessica Bouchard, à participer à la rencontre du ministère de la Sécurité civile sur les feux de forêts qui aura lieu à Amqui le 10 avril 2024. L'inscription à la rencontre est gratuite mais les frais de repas et de déplacement seront à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-45

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PISTE DE SKI DE FOND POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme est responsable du sentier de ski de fond et raquettes;

CONSIDÉRANT QUE, le réseau de sentiers sera rattaché du point de départ le bâtiment Telus et passera sur le terrain de Monsieur Georges-Eugène Thibeault et de Madame Renée Gagné du 75, rue Principale, sur le terrain de Monsieur Benoît Marquis et Madame Édith Gagné canton Ste-Félicité rang 05 Partie du lot 381, et sur le terrain à Monsieur Jean-Guy Imbeault et Madame Jocelyne Gagné canton Ste-Félicité rang 05 Partie du lot 380;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires accordent un droit de passage, autorisant ainsi la circulation ou l'accès, dans les limites de l'assiette de droit de passage, afin de pratiquer le ski de fond, la raquette et la randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires autorisent la circulation sur leur propriété ci-haut décrite. La municipalité dégage ceux-ci de toute responsabilité sur le sentier en cas d'accident et de dommage qui se produirait pendant la période d'utilisation visée par cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, Madame la mairesse Josée Marquis et Mme Jessica Bouchard directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de droit de passage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-46

APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LE PROJET DE LA REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faciliter la transition de l'Église vers de nouveaux usages en lien avec les besoins de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la préservation et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir l'organisme (Comité de développement de Saint-Adelme) dans la réalisation du projet de requalification de l'Église dès les toutes premières étapes de la phase de planification;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite contribuer au développement d'un projet répondant aux besoins de la collectivité, par un comité issu de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de l'Église présente un intérêt public, et que le site dont elle fait partie présente un intérêt d'ordre historique et culturel pour la municipalité;

Il est proposé par Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Adelme appuie officiellement le projet de requalification de l'Église de Saint-Adelme par le comité de développement de Saint-Adelme;

De plus, la Municipalité s'engage à procéder à la citation de l'Église, ou du site patrimonial dont elle fait partie conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), dans les 12 mois suivant son admission dans l'incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Les considérants sont basés sur les objectifs du programme du CPRQ et des extraits de la LPC, puis la partie de la réso portant sur la citation sur les critères d'admissibilités au programme, pour que ça ne prenne effet que si le projet est retenu au CPRQ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-47

AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a conclu un contrat avec Bouffard sanitaire inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 01 août 2023 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'au devis et à l'addenda numéro 2, la Municipalité de Saint-Adelme peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31

décembre 2025, pour le service de collecte et transport de matière résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la Ville doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de 40 974.42 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-48

INSTALLATION DE LA SIGNALISATION DE L'INTERDICTION AU CAMION LOURD DANS LE RANG 6 EST

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2013-107, la municipalité installait la signalisation dans le rang 6 Est interdisant le transport lourd sauf livraison local;

CONSIDÉRANT QUE ladite signalisation a été enlever sans résolution l'autorisant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réitérer que le rang 6 Est est interdit au camion lourd sauf pour la livraison locale et de réinstaller la signalisation en ce sens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2024-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 11 mars 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse